

Notre Mutuelle en danger !

Le 2 mars 2017, la Direction des « relations sociales » a « convié » les organisations syndicales pour un point sur le « régime complémentaire frais de santé ». On est loin de l'esprit mutualiste et encore plus loin des notions de solidarité et de fraternité...

Les CSP sont des inventions d'IBM, ce sont des Comités Sociaux Paritaires, qui n'ont rien de paritaire. IBM ne négocie rien avec les syndicats. La réunion du 2 mars est la suite de celle du 9 février, où on nous avait dit que « la décision était prévue pour fin février ». Encore une fois IBM ne tient pas ses engagements, puisqu'on nous annonce maintenant une décision mi-mars !

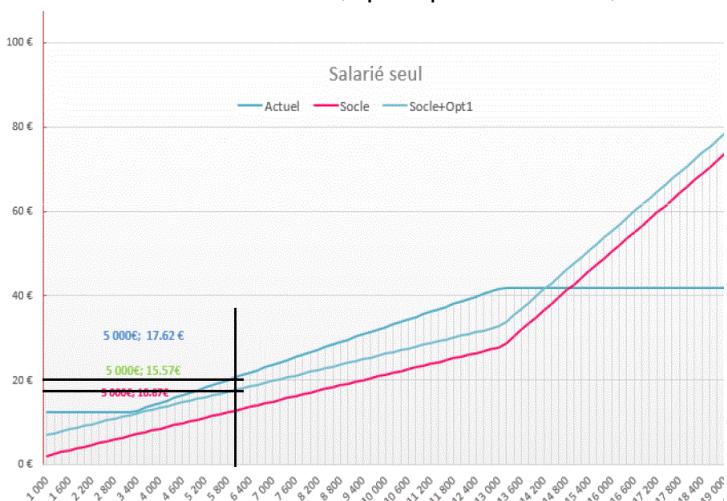
La Direction n'a que faire des enfants et des conjoints. La contribution patronale ne concernera que les seuls salariés. Du coup, ceux qui ont des enfants et qui sont mariés vont subir une hausse très nette de leur cotisation, et ce sera particulièrement douloureux pour les familles monoparentales, obligées d'adhérer à cette « complémentaire ». L'objectif de la Direction est de baisser la contribution qui était de 1,1% de la masse salariale, en réalisant une **économie de deux millions sur le dos des salariés**.

La Direction propose un panier de soins de base minimal, appelé « socle », ainsi que des options. Car ce socle ne couvre que les contrats dits « solidaires et responsables » (CSR). L'option 1, nécessaire pour couvrir les dépassements d'honoraires, reviendra au même niveau de prestation que l'actuelle Mutuelle du personnel, et l'option 2 est une sur-complémentaire.

La Direction n'a pas entendu la revendication des syndicats de ne pas faire une **médecine à deux vitesses** : nous demandions simplement d'indexer la cotisation sur le revenu. Elle n'a pas non plus entendu notre demande de prendre en charge les enfants, au moins pour les petits salaires : elle nous répond qu'un salarié sur deux n'a pas d'enfant !

La Direction n'a pas entendu, mais elle voudrait quand même pouvoir afficher un accord d'entreprise. Elle argumente « un socle offrant une couverture de bon niveau, à un coût très modéré grâce à une prise en charge supérieure au marché » et serait prête à une contribution de 78% si cet accord est majoritaire (sinon 75%), alors que la Loi ne l'oblige qu'à 50%. Mais le fait de signer ne l'améliorerait que de 3%, soit de quelques centimes.

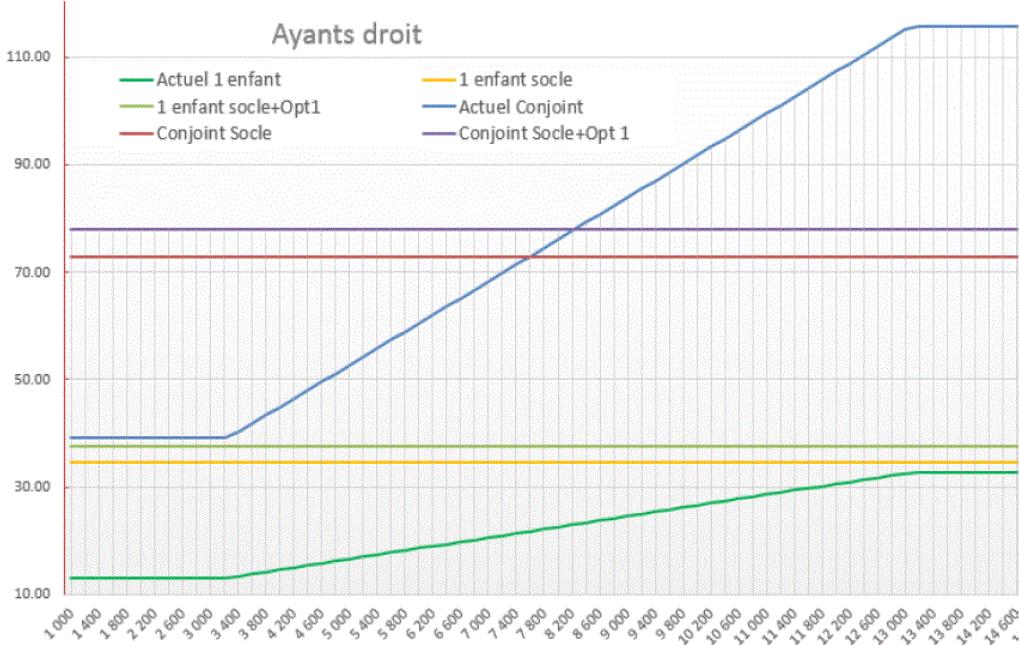
Rappelons que le bilan social nous indique que 65,4% des salariés gagnent moins de 6250 € par mois. Les indices 140 à 180, qui représentent 47,7% de l'effectif, gagnent en moyenne 5807 € :



Sur ce graphique, IBM France met en avant qu'un salarié payera environ 2,5€/mois de moins par mois... s'il est seul. Mais s'il a un enfant, il payera 25€/mois de plus !

Dans un affichage en trompe-l'œil, IBM nous montre que les très hauts salaires payeront plus qu'avant, mais qu'est-ce que 30€/mois de plus quand on en gagne 19 000€/mois ?

Cotisations pour les Ayants Droit



Pour les ayants droit, ce graphique montre que la cotisation par enfant serait de 37,59 €/mois et celle du conjoint de 78,13 €/mois. A part pour ceux qui gagnent plus de 8000€ par mois, la situation pour les couples sera tout aussi défavorable que pour chacun des enfants. Rappelons que 35% des conjoints sont actuellement couverts par la Mutuelle.

A l'issue de ce CSP la déclaration suivante a été faite : « **Les 5 OS (Organisations Syndicales) se sont réunies ce matin pour échanger leur point de vue sur ce projet. Les OS, de façon unanime, confirment leur propos de février et vous proposent donc que vous revoyiez les cotisations enfants, avant d'étudier la possibilité d'une signature.** »



La Direction a répondu « On va proposer tout de même un accord d'ici une dizaine de jours. » et a rappelé que « **Les taux ne sont pas définitifs** », ce que nous comprenons par « ça peut être pire ! ». La Direction nous affirme que le choix de l'opérateur n'a pas encore été fait (Une décision qu'elle prendra seule !), ce qui laisse présager l'abandon de l'actuelle Mutuelle IBM...

Ajoutons que les options seront contractées directement avec un courtier, IBM ne voulant plus s'embêter avec cette paperasse. Idem pour les enfants et les conjoints !

La CGT IBM n'est pas dupe. Ce que nous propose la Direction n'a rien de mutualiste. Nous ne signerons pas un accord qui pénalise un salarié sur deux au motif que l'autre moitié économisera 2,5€ par mois. Ne vous laissez pas faire ! La CGT propose de ne pas passer par un intermédiaire, car qui dit intermédiaire, dit coûts de gestion plus élevés. Mieux vaut choisir directement pour les ayants droit une mutuelle française à but non lucratif, plus équitable pour les salariés et leurs familles. La santé nous concerne tous. En l'absence de participation pour les enfants et les conjoints et d'un vrai contrat groupe intégrant les filiales, la direction nous propose en fait un contrat socialement irresponsable.

Soutenez la CGT. Adhérez à la CGT.